

ABONNEMENTS

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.
A EWIG, Rue Flechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Août 1879.

LES NUAGES A L'HORIZON.

La politique extérieure va prendre bientôt une grande place dans toutes les préoccupations, et l'on aura sans doute à constater des revirements, des modifications de politique que l'on ne croyait pas si prochains.

Les relations entre la Russie et la Prusse deviennent de plus en plus froides. Si l'alliance russo-allemande paraît subsister encore à l'état passif, l'amitié ne paraît guère plus être le lien de cette alliance, et il est à prévoir que le mur mitoyen des deux empires pourrait bien prochainement envenimer plus d'une divergence d'opinion sur toutes les questions d'Orient.

On peut déjà trouver la preuve des dissentiments dans les polémiques assez vives, assez aigres même, engagées entre les journaux de Saint-Petersbourg et ceux de Berlin qui reflètent le mieux la pensée de chacun de ces deux gouvernements.

M. de Bismark a toujours eu la volonté de faire avancer l'Autriche vers l'Orient. Nous avons depuis longtemps et longuement développé ce plan de conduite, en indiquant les compensations allemandes que le grand chancelier se réservait de réclamer en échange de cette extension de l'Autriche du côté de la Turquie et de la Russie.

Il paraît que le comte Andrassy commence à reconnaître le peu de sincérité de certaines déclarations qui avaient endormi ses défiances et qu'il aperçoit enfin notamment quel est le véritable but des encouragements donnés pour l'occupation de la Bosnie.

La Russie paraît aussi voir clair dans le jeu de l'Allemagne, et elle s'aperçoit que les projets de Berlin ne sont guère conformes à ce qu'elle croyait pouvoir attendre de son allié.

Il n'y a pas encore rupture avouée, encore moins conflit armé, mais l'on voit s'accroître de plus en plus à Saint-Petersbourg des récriminations et des manifestations qui annoncent un changement très-marqué de politique de la part de la Russie.

En Angleterre aussi l'on constate des revirements d'attitude et un changement de langage qui méritent de fixer l'attention du gouvernement français.

Nous avons dit bien souvent que la politique anglaise s'efforcerait de mettre la France le plus possible en avant dans l'attaque, mais que, dans le partage des résultats, elle prendrait la plus grosse part, sinon la totalité.

L'on verra malheureusement se réaliser toutes nos prévisions : c'est au profit de l'Angleterre, à son profit seul, que la France s'est mise en campagne contre Ismail; et l'on peut voir dans le langage des journaux les plus influents en Angleterre, et dans certains discours indiscrets, que l'Angleterre se dispose à mettre la main sur toute l'Egypte et à s'emparer de la direction des travaux, des finances et de toute l'administration.

Et lorsque la France s'apercevra que son allié en Egypte lui a fait jouer le rôle de « Raton », il est à craindre qu'il sera trop tard pour empêcher « Bertrand » de garder tous les marrons.

Et puissions-nous ne pas avoir récolté de

cette moderne campagne en Egypte une diminution de notre influence dans l'Orient et peut-être une demi-rupture ou tout au moins un grand refroidissement du côté de l'Angleterre.

Ce n'est pas seulement en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Turquie que se produit, en ce moment, l'agitation.

L'Espagne, en fortifiant Ceuta, dans le Maroc, pour en faire une place de guerre, pourrait bien être entraînée dans une nouvelle guerre marocaine, et cette guerre ne serait certainement pas commencée sans motif de graves protestations.

Quant à l'Italie, elle se recueille et paraît étrangère à tout conflit européen. Mais il serait facile d'indiquer les nombreuses causes qui peuvent singulièrement troubler la tranquillité dont elle semble jouir.

Dieu veuille que de nouvelles complications européennes ne soient pas la conséquence de ces différentes causes de conflits qui s'annoncent autour du bassin de la Méditerranée et que les nuages assez sombres qui s'amoncellent sur différents points de l'horizon ne produisent pas bientôt quelque violente tempête. (Assemblée nationale.)

Chronique générale.

D'après le Voltaire, voici la combinaison ministérielle arrêtée entre M. Jules Simon et ses amis :

MM. Jules Simon, affaires étrangères et président du conseil; Léon Renault, intérieur; Ribot, justice; Bardoux, instruction publique et culte.

Pour les autres portefeuilles, il paraît que ces messieurs sont indécis.

On affirme que les négociants et les marchands des quartiers que nos Jacobins du Conseil municipal se préparent à débaptiser sont résolus d'actionner en justice la Ville de Paris, qu'ils veulent rendre responsable des dommages et des frais qui leur seront occasionnés par ces changements de noms que rien ne justifie, mais qui les obligent à modifier leurs cartes et leurs factures.

C'est peut-être l'unique moyen d'arrêter dans leur élan les iconoclastes du Conseil municipal, et le public, qui se lasse aussi de ces puérides transformations, suivra, comme nous, avec curiosité toutes les phases de ce procès qui nous intéresse tous et qui sera la cause du Paris sensé contre le Paris fanatisé. (Assemblée nationale.)

Nous lisons dans le National :

Un journal suisse annonce que M. Challemel-Lacour, ambassadeur de France à Berne, quitterait bientôt son poste pour entrer dans une nouvelle combinaison ministérielle. On en a conclu que M. Waddington, dont les efforts n'ont pas été couronnés de succès en Egypte, en Roumanie et en Grèce, donnerait sans doute sa démission après la rentrée des Chambres.

Les talents incontestés de l'éloquence de M. Challemel-Lacour le désigneraient naturellement pour cette difficile succession.

Le cabinet de Versailles perdrait donc son chef. Le départ de M. Waddington serait moins regrettable que l'arrivée de M. Challemel-Lacour.

Il y a des scandales qui paraissent impossibles, mais nous sommes en République,

et M. Gambetta tient à gouverner par ses commis ministériels. M. J. Grévy comprend, dit-on, que l'Élysée devient une géôle gardée par les prétoriens du Géniois. Nous verrons s'il ose ne pas se soumettre.

La circulaire de M. Lepère aux préfets a paru dans le Journal officiel. Contrairement à ce qu'avaient annoncé les feuilles républicaines, ce document ne contient aucun passage sur les vœux des conseils généraux.

M. Lepère, ainsi que nous l'avons dit, a compris que le cas de M. Ferry relevait de la conscience du pays et de ses représentants, et que le cabinet serait impuissant à pallier par des subtilités illégales une flétrissure bien méritée.

On est très-inquiet dans les sphères ministérielles du ton des récents discours prononcés en France. L'incident Lambert a causé un certain malaise. Le cabinet de Saint-James est également très-préoccupé des agitations du parti catholique anglais et des légitimistes français.

La nomination du nouvel évêque d'Amiens n'est pas encore définitive. La publication du décret est retardée par les difficultés qui ont surgi entre la nonciature et le gouvernement.

Le nonce a présenté, au nom du Saint-Père, des observations contre le choix du ministre des cultes. L'archevêque de Rouen, dont l'évêque d'Amiens est le suffragant, a également fait des objections.

On assure que le gouvernement persiste dans sa décision et que le Pape refuse son consentement.

Le ministère des cultes vient de prescrire une enquête des plus minutieuses, destinée à mettre au courant de la situation actuelle la statistique dressée en 1878 par M. Bardoux sur les congrégations et associations religieuses d'hommes et de femmes.

Ce travail sera poussé très-activement pour pouvoir être terminé à la rentrée des Chambres.

La Civilisation accuse M. Lepère d'avoir donné l'estampille officielle à un dessin qui représente l'arbre de la liberté. A cet arbre sont pendus des prêtres, des nobles et des rois.

Que peuvent penser les souverains étrangers !

Les républicains organisent dès maintenant, dans divers quartiers de Paris, des « comités de banquets » pour fêter au 4 septembre l'anniversaire des victoires de la Prusse sur la France.

A défaut des députés absents, les membres du Conseil municipal assisteront à ces agapes radicales et prononceront des discours. En Allemagne, on en fera tout autant le même jour.

M. Philippart est une personnalité qui s'impose de nouveau aujourd'hui, et l'on sait toutes les vicissitudes qui ont assailli ses opérations financières.

Après avoir triomphé d'immenses difficultés, il remonte à l'assaut des affaires, et rentre dans l'arène financière en fondant la Banque européenne.

M. Gambetta voit avec peine le bruit qui se fait autour du nom de l'ancien grand-maître de l'Université et l'opinion publique

se montrer de plus en plus hostile au projet de loi Ferry.

L'influence de M. Gambetta ne peut sortir que diminuée et grandement affaiblie des débats. Le silence dans lequel M. Grévy s'est renfermé jusqu'ici est une force contre laquelle l'éloquence verbeuse du tribun se brisera certainement.

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient de promulguer une longue lettre encyclique sur la restauration de la philosophie chrétienne dans les Écoles catholiques, selon l'esprit de saint Thomas d'Aquin.

L'étendue de ce remarquable document, qui ne contient pas moins de douze colonnes des grands journaux, ne nous permet pas de le reproduire.

Le Journal officiel a publié la circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets relativement aux conseils généraux. Cette circulaire présente un intérêt administratif, mais ne touche en rien aux questions politiques.

On a télégraphié de Trouville au Globe que le prince Napoléon a eu un long entretien avec M. Haentjens. Il lui a déclaré qu'il ne sortirait pas de son attitude silencieuse. Il a manifesté l'intention de rester à Trouville jusqu'à la fin de la saison.

Sous ce titre : « Les Ouvriers », le Courrier de la Gironde publie un remarquable article dû à la plume de M. Émile Riffaud, et duquel nous extrayons les judicieux passages que voici :

« Les royalistes, les partisans de la Monarchie honnête, éclairée, dont les représentants sont aujourd'hui les princes de la Maison de France, ayant à leur tête M. le comte de Chambord, ne se font pas d'illusions dangereuses et ne cherchent pas à entretenir ces illusions dans la cervelle des autres. Ils savent que les meilleurs progrès sont ceux qui s'accomplissent lentement, et n'ont pas la prétention de faire, du jour au lendemain, le bonheur du peuple.

« La Monarchie n'est pas, comme la République, encombrée de ces philanthropes platoniques. Nous le constatons à son honneur. Les opportunistes et les radicaux, unis dans un accord d'autant plus touchant qu'il est rare, ont dernièrement raillé avec le plus heureux à-propos certain passage d'une lettre de M. le comte de Chambord, où ce prince se déclarait dévoué aux intérêts des classes pauvres. C'est à grand tort. Si M. le comte de Chambord devenait demain roi de France, nous croyons sincèrement que son gouvernement travaillerait pour le bien-être de l'ouvrier d'une façon plus efficace que le gouvernement républicain. »

Le Courrier de la Gironde a raison. M. le comte de Chambord a fait de la question ouvrière l'étude de toute sa vie, et nul mieux que l'auguste chef de la Maison de France n'a qualité pour arracher l'ouvrier à l'exploitation révolutionnaire du césarisme ou de la République.

LES FINANCES DES COMMUNES.

Le ministère de l'intérieur a réuni dans un gros volume le résumé de la situation financière de chacune des 36,068 communes de France, leur population, leur superficie territoriale, leur revenu annuel, la valeur du centime additionnel aux quatre

contributions directes, le nombre des centimes ordinaires et extraordinaires, le revenu du Bureau de bienfaisance, quand il y en a un.

La moyenne des centimes additionnels dans la généralité des communes de France est de 18, plus 55 centimes en moyenne par ordre des conseillers généraux, pour les dépenses départementales.

Il y a des communes où ces centimes ne dépassent pas 15, d'autres où ils dépassent 100, c'est-à-dire où ils font plus que doubler l'impôt.

Voici comment se classent les communes :

5,587	imposées de moins de 15 centimes.
8,804	— de 15 à 30 centimes.
9,063	— de 31 à 50 —
9,239	— de 51 à 100 —
3,117	— au-dessus de 100 cent.

Les départements où la moyenne est la plus faible sont : Le Doubs, 15 c.; les Landes et la Haute-Saône, 18; la Creuse, 19; la Haute-Marne et les Vosges, 20; les Côtes-Nord et le Finistère, 23.

Ceux où les centimes additionnels atteignent la moyenne la plus élevée sont : la Corse, 95; la Drôme, 92; la Gironde, 122; la Savoie, 124; la Haute-Savoie, 140; Seine-et-Marne, 100.

Les 36,068 communes ont un revenu total annuel qui dépasse 424 millions.

Les revenus des établissements de bienfaisance se sont élevés, en 1878, à 27 millions et demi.

#### L'INCENDIE DE CHATENOIS.

On lit dans le *Journal d'Alsace*, du 8 août : Nous avons visité hier la malheureuse ville de Châtenois, et nous avons constaté que tout ce qui a été dit et écrit sur la catastrophe du 4 août est encore bien au-dessous de la vérité. Jamais nous n'avons vu que des ravages aussi terribles aient été causés par le feu : dans les sinistres les plus étendus il se trouve que l'on sauve, par-ci par-là, un bâtiment, ou au moins une muraille, une carcasse de maison qui puisse être employée pour la reconstruction.

Mais là il ne subsiste plus rien; la flamme qui a commencé à jaillir à l'un des bouts de la partie de la ville qui est adossée à la montagne a été chassée jusqu'à l'autre bout par une tempête furieuse, et balayait pour ainsi dire les constructions en même temps qu'elle les consumait.

Il n'y a plus sur une immense étendue que des amas de pierres, quelques poutres noircies et des débris de fer tordus. Les quelques pans de murs qui sont encore debout ne sont plus composés que de poussière et de petits fragments de pierre calcinés, et des soldats de la garnison de Schlestadt, ont été requis hier pour les faire tomber, afin de prévenir des écroulements dangereux. Sur les débris des 300 bâtiments rasés par l'incendie, on voit errer tristement les victimes de la catastrophe.

Des hommes, des femmes, des enfants sont occupés à gratter machinalement le sol comme s'ils devaient y découvrir encore quelque trace de leur avoir perdu. D'autres sont assis sur les pierres, le regard vague, la face pâle, mornes, abattus, n'ayant même pas la force de pleurer. La population tout entière, du reste, est douloureusement déprimée et semble comme sous le coup d'une affreuse hallucination.

L'origine du sinistre est attribué à un homme fumant sa pipe dans une étable; une étincelle tombée sur un fagot a déterminé l'incendie, qu'un ouragan terrible a propagé avec une rapidité effrayante.

Les pertes s'élèvent, d'après les premières estimations, à plus de deux millions de francs sur lesquels 3 ou 400,000 ne sont pas couverts par l'assurance. Comme toujours, ce sont les plus pauvres, les ouvriers, les journaliers, qui ne sont pas assurés et qui se trouvent sur le pavé, absolument dénués de toutes ressources. La charité publique, nous le constatons avec joie, a été saisie d'un admirable élan à la nouvelle du sinistre de Châtenois. A Schlestadt, une collecte a été ouverte par les soins de M. Helbig, maire de la ville, et hier nous nous sommes rencontrés avec ce dernier au moment où il remettait un premier versement de 950 fr. au maire de Châtenois, auquel nous apportions nous-mêmes une somme de 500 fr. sur notre souscription pour aider au soulagement des premiers besoins. Des vêtements, du linge, du pain, sont également venus de Schlestadt.

Les pensionnaires de l'hôtel Petitdémange ont organisé une collecte. Celle-ci s'augmenta à tout instant de nouveaux dons. M. Ledderhose, président de la Basse-Alsace, s'est rendu hier à Châtenois et a apporté un secours de 5,000 francs sur les fonds départementaux. Il a longuement conféré avec M. Spiecos, maire de Châtenois, M. de Solms-Laubach, du Kreisdirector de Schlestadt, et l'ingénieur, sur les mesures à prendre dans l'intérêt des victimes du sinistre. Celles-ci sont logées provisoirement dans des granges, dans des hangars; mais les nuits fraîches vont venir, et il faut trouver un abri pour ces malheureux.

M. le président de la Basse-Alsace songe, dans ce but, à faire construire des baraques — car il sera impossible de relever les maisons avant l'hiver, et il a prié l'ingénieur du Kreis de faire un devis à ce sujet. M. le président veut occuper aussi le plus de bras possible parmi les ouvriers que l'incendie de plusieurs fabriques a privés de leur gagne-pain, et il fera exécuter des travaux de rectification d'un cours d'eau, qui leur donneront de l'ouvrage.

Le syndicat de la presse départementale fait un appel à tous les journaux de province pour venir en aide aux victimes de cet épouvantable désastre et ouvrir des souscriptions en leur faveur.

Nous recevrons dans nos bureaux les offrandes qu'on voudra bien nous remettre à leur intention.

#### La Marseillaise à Lyon.

Nous avons mentionné les sifflets qui ont accueilli la *Marseillaise* au concert de la place Bellecour, à Lyon.

Le lendemain, les tziganes ont voulu recommencer l'hymne de la Commune, mais ce chant odieux a été accueilli de la même manière par les auditeurs intelligents. Voici ce que nous lisons dans le *Salut public* :

Le tapage de dimanche a recommencé lundi soir, à Bellecour, revu, corrigé et considérablement augmenté.

A la fin du concert, les musiciens tziganes, que l'on commence à croire originaires de Belleville, ont voulu réédifier leur fantaisie de la veille. Pour leur dernier morceau, ils ont entonné la *Marseillaise*. Les premières mesures étaient à peine jouées, qu'une bordée de sifflets s'élevait de toutes parts, et la majeure partie des assistants criaient : Assez ! assez !

Il y eut cependant quelques applaudissements, mais ils étaient évidemment en minorité. Les spectateurs placés en dehors de l'enceinte des concerts se mêlèrent à la manifestation. Des cris et des injures furent proférés. A la fin, les sifflets dominant, on dut éteindre le gaz et les musiciens plièrent bagage.

Le concert étant alors fini, les barrières furent enlevées et le public du dehors entra se mêler à celui de l'intérieur. Des groupes se formèrent et quelques altercations eurent lieu.

Quelques jeunes gens eurent l'idée de vouloir organiser une contre-manifestation en déployant leur voix et reprirent le refrain du « sang impur ». Malheureusement pour eux, leur talent musical n'était pas à la hauteur de leurs convictions politiques et leur tentative, émaillée de coups, s'éteignit au milieu d'un rire général.

Sur le même sujet, nous lisons dans l'*Assemblée nationale* :

Les troubles de Lyon dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, n'étaient, paraît-il, qu'à leur commencement.

La *Marseillaise*, l'éternelle *Marseillaise* dont les républicains ont entrepris de saturer les oreilles publiques, a été une fois de plus l'occasion et la cause de ces troubles.

Avant-hier soir, au concert de Bellecour, les fanatiques du « sang impur » ont réclamé à cris redoublés leur hymne favori.

Aussitôt la *Marseillaise* a été exécutée par l'orchestre et accueillie par des applaudissements, auxquels se sont mêlés des sifflets.

A la suite de ce fait, des rixes ont eu lieu. Les gardiens de la paix ont opéré vingt-quatre arrestations. Au nombre des personnes arrêtées, qui sont pour la plupart des jeunes gens, se trouvent un vieillard et sa femme accusés d'avoir provoqué le désordre par leurs sifflets.

Comme il se trouve à Lyon une quantité respectable de citoyens qui ne partagent pas l'engouement des électeurs de M. Barodet pour tout ce qui peut causer du trouble

dans cette ville, une vive émotion s'est manifestée parmi les habitants. Des attroupements se sont formés sur divers points de la cité, notamment sur la place Bellecour où une foule considérable, animée des intentions les plus diverses, s'est amassée malgré les exhortations de la police.

Voici ce que disent à ce sujet plusieurs journaux qui empruntent leurs informations à l'*Agence Havas* :

« Plus de deux mille personnes stationnaient autour du concert de la place Bellecour, et il est certain que si la police n'avait pas protégé les siffleurs en les arrêtant, la foule leur aurait fait un mauvais parti.

» Une vingtaine d'arrestations ont été opérées. Les journaux citent les noms des principales personnes arrêtées. Parmi elles se trouvent deux sous-lieutenants, deux étudiants en médecine, trois licenciés en droit, plusieurs rentiers, un chimiste, un avocat.

» Le parquet a été immédiatement saisi de l'affaire. Ce matin, les inculpés passeront au petit parquet.

Il est inutile de faire remarquer l'extraordinaire bon vouloir de la police de Lyon qui, d'après l'*Agence Havas*, a pris cause de protéger les siffleurs.

Il faut croire que, pour mériter cette protection de la police, les siffleurs étaient dans leur droit.

Evidemment ce ne sont pas eux qui ont été les causes du tumulte, puisque la police a cru devoir les protéger.

En effet, il paraît difficile de ne pas reconnaître à de paisibles citoyens le droit de manifester par des sifflets, dans un concert public, leur désapprobation pour un morceau qu'on lui fait entrer chaque jour de force dans les oreilles.

Quels que soient les privilèges dont le gouvernement actuel a voulu entourer le chant de Rouget de l'Isle, ces privilèges ne vont pas jusqu'à forcer les gens d'applaudir avec enthousiasme aux grincements du cuivre et aux hurlements de la foule sur un air trop connu.

Cependant, une simple réflexion se présente à l'esprit à l'occasion de ces troubles :

Puisqu'on a interdit les processions dans la crainte qu'elles ne deviennent une occasion de tumulte et des manifestations, pourquoi n'interdirait-on pas à Lyon le chant de la *Marseillaise*, puisque ce chant est une occasion de troubles et de rixes ?

Il semble que l'Administration, qui a montré récemment tant de craintes au sujet des processions, devrait tout naturellement, à l'occasion de ce chant fastidieux et perturbateur, user des mêmes mesures qu'elle a si largement appliquées, il y a quelques mois.

Le sens commun conseille une pareille conduite. Malheureusement il est à craindre que les républicains ne tiennent aucun compte du sens commun, quand la passion de leurs amis est en jeu.

#### Etranger.

AUTRICHE. — La démission de M. Andraszy est certaine : on accuse le comte d'avoir fatalement précipité l'Autriche dans une grave querelle avec la Russie, relativement aux Slaves, et d'avoir rendu impossible une entente cordiale avec la Turquie. Le comte de Beust ne remplacera pas M. Andraszy ; on parle de l'ambassadeur autrichien à Saint-Petersbourg comme futur premier ministre.

ESPAGNE. — Le roi est presque entièrement rétabli. Le maréchal Campos s'est enfin débarrassé des Montpensieristes. Le mariage avec l'archiduchesse d'Autriche est décidé.

Il a fallu invoquer le souvenir de la pauvre morte, l'infante Marie, pour décider le roi à se rendre en octobre à Biarritz.

ANGLETERRE. — L'affaire du lieutenant Carey paraît devoir traîner en longueur.

On dit même que l'Impératrice est intervenue en sa faveur.

En attendant, à son débarquement de l'*Euphrate*, il a été conduit dans une des casernes de l'île d'Anglesey, où il est gardé à vue.

Il peut se promener dans les jardins qui entourent cette caserne et où le public n'a pas accès.

Il restera là jusqu'à ce que son procès soit terminé.

ITALIE. — Les complots, les réunions démagogiques se succèdent sans interruption à Rome. Garibaldi lui-même a reçu des lettres anonymes le menaçant de mort.

Coiroli est très-inquiet, car il a entre les mains la preuve que les internationalistes veulent mettre le feu à Saint-Pierre et au Vatican.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Le fête de l'Assomption a été célébrée hier dans notre ville avec d'autant plus d'empressement et de recueillement qu'il y avait une entrave apportée à son éclat : toujours l'interdiction des processions.

Les fidèles ont protesté de nouveau contre cet acte attentatoire à la liberté de conscience en se rendant pieusement au sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers.

Les campagnards, avec le même esprit de foi, n'ont point oublié leur pieux et antique usage et sont venus faire, comme toujours, leur pèlerinage à l'autel privilégié. Rien ne les retenait plus à Saumur, ils reprenaient aussitôt leur monture et regagnaient leurs pénates.

Le soir, la procession du vœu de Louis XIII n'a pu avoir lieu, mais la foule n'a pas été moins considérable à l'église de Nantilly pour assister aux exercices de la retraite prêchée par un disciple de saint François.

##### LES COURSES DE VELOCIPÈDES.

Les courses du Véloce-Club de Saumur ont été fort intéressantes, et le public s'est passionné à ces luttes lorsque M. Hart, de Saint-Florent, a battu avec aisance le premier champion de Paris, M. Charles Terront.

Première course (seniors), distance 2,500 mètres.

- 1<sup>er</sup>, M. Hart, de Saint-Florent.
- 2<sup>e</sup>, M. Delaunay, de Saumur.
- 3<sup>e</sup>, M. Gaultier, d'Angers.
- 4<sup>e</sup>, M. Roland, de Saumur.

Deuxième course (juniors), distance 2,500 mètres.

- 1<sup>er</sup>, M. Delaunay.
- 2<sup>e</sup>, M. Roland.
- 3<sup>e</sup>, M. Marche, de Saumur.
- 4<sup>e</sup>, M. Menier, de Saumur.

Troisième course (Internationale), distance 6,000 mètres.

- 1<sup>er</sup>, M. Hart, en 12 minutes.
- 2<sup>e</sup>, M. Terront, Charles, de Paris, en 12 minutes 2 secondes.
- 3<sup>e</sup>, M. Hommey, de Paris.
- 4<sup>e</sup>, M. Grossin, de Paris.
- 5<sup>e</sup>, M. Pascaud, Henri, de Paris.
- 6<sup>e</sup>, M. Viltard, de Paris.
- 7<sup>e</sup>, M. Nadal, de Pellouailles.

M. Hart a gagné de 30 mètres environ sur M. Terront.

Quatrième course (Handicap), distance 1,800 mètres.

Ce prix a été couru par trois velocemen : M. Pascaud, Henri, est arrivé 1<sup>er</sup>, M. Grossin 2<sup>e</sup>, M. Charles Terront, a fait une chute grave dans laquelle il s'est blessé assez sérieusement pour inspirer des craintes. Après quelque temps d'évanouissement, il est revenu à lui et a été ramené en ville.

Cinquième et dernière course (adresse).

- 1<sup>er</sup> prix, M. Pascaud, Henri.
- 2<sup>e</sup> prix, M. Terront, Jules.
- 3<sup>e</sup> prix, M. Brice, d'Angers.

M. Hart, l'heureux vainqueur de M. Charles Terront, a été invité et s'est engagé à se rendre au grand concours du Championnat français pour être classé parmi les velocemen les plus renommés.

Nous lui souhaitons bonne chance et nous sommes assuré d'avance que l'honneur du Véloce-Club de Saumur est en bonnes mains, et que notre jeune héros prendra un rang glorieux parmi les champions du Véloce-Club français.

La loi relative aux contributions directes à percevoir en 1880, vient d'être promulguée. Voici l'article de cette loi, relatif aux

modifications apportées à l'impôt sur les patentes :

Le droit fixe des patentables compris dans la quatrième classe du tableau A, annexé à la loi du 25 avril 1844, et des tableaux modificatifs correspondants, annexés aux lois subséquentes, est réglé ainsi qu'il suit :

Dans les communes d'une population de 100,000 âmes et au-dessus.....	65 fr. »
De 50,000 à 100,000.....	60 »
De 30,000 à 50,000.....	40 »
De 20,000 à 30,000.....	25 »
De 10,000 à 20,000.....	20 »
De 5,000 à 10,000.....	16 »
De 2,000 à 5,000.....	14 »
De 2,000 âmes et au-dessous.....	10 »

Le taux du droit proportionnel de patente, établi d'après la valeur locative, est réduit du vingtième au trentième pour les patentables compris dans les cinquième et sixième classes du tableau A, annexé à la loi du 25 avril 1844, et des tableaux modificatifs correspondants annexés aux lois subséquentes.

### M. l'adjoint de Grezillé.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'arrêté par lequel M. Abdon Béchade, préfet de Maine-et-Loire, suspendait pour deux mois, de ses fonctions d'adjoint au maire de Grezillé, l'honorable M. Chauvigné. — L'arrêté est du 28 juin 1879.

Un décret ministériel, publié quelque temps après, révoquait M. Chauvigné purement et simplement.

Nous avons déjà dit en quelques mots, dans notre numéro du 2 juillet, ce que nous pensions de l'arrêté de M. Abdon Béchade.

Eh bien ! il paraît que MM. les conseillers municipaux de Grezillé ont été à peu près tous de notre avis, car nous recevons aujourd'hui la nouvelle suivante :

« Dimanche, le conseil municipal de Grezillé était convoqué pour l'élection d'un adjoint, en remplacement de M. Chauvigné, adjoint suspendu, puis révoqué, sous prétexte qu'il avait colporté des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement.

« M. CHAUVIGNÉ A ÉTÉ RÉELU D'EMBLÉE, bien que M. le maire Decosse ait fait observer, mais tout timidement, avant le vote, que M. l'adjoint révoqué n'était pas rééligible avant un an.

« Le vote accompli, M. le maire Decosse a dit :

« — Mais, c'est la question Blanqui que vous soulevez là !

« — Ce n'est pas la question Blanqui, lui a-t-il été répondu, puisque M. Chauvigné a toujours été un parfait et honnête citoyen, et qu'il n'a été cassé que pour des motifs erronés et sans valeur. »

M. le maire Decosse, qui est un maire selon le cœur de M. Abdon Béchade et de M. César Demangeat, ne savait plus quelle contenance tenir et faisait triste figure au beau milieu de son conseil. Il se borna, nous écrivait-on, à dire :

« Il est inutile, je pense, de faire recommencer le vote ? — Oh ! parfaitement inutile, le résultat sera le même.

« Attendu, ajoutèrent les conseillers, que nous faisons observer à M. le maire que les motifs de la suspension et de la révocation de M. Chauvigné sont de tous points erronés.

« Dès lors que, pour révoquer notre adjoint, l'on invoque des faits qui sont faux, M. le maire n'ayant pu sans doute réussir à faire triompher la vérité auprès de l'autorité supérieure, nous, les témoins des actes réels de M. Chauvigné, nous protestons, voulant que la vérité soit connue, et voulant affirmer par notre vote que les considérants de l'arrêté de M. le préfet sont absolument erronés et que M. Chauvigné n'a pas cessé de mériter toute la confiance de la commune. »

« Là-dessus, nous dit-on encore, M. le maire Decosse aurait lâché le gros mot de « dissolution du Conseil ».

« — C'est là que nous vous attendons, lui a-t-il été répondu aussitôt. »

En voilà assez, n'est-ce pas, lecteurs, pour faire comprendre à tous que ce pauvre M. Decosse n'a plus ou à peu près dans sa commune de Grezillé que le cœur de M. Abdon Béchade et de M. César Demangeat.

Nous estimons que ce n'est pas assez, même pour un maire de « paysans », comme dit M. César Demangeat, et cela apprendra à ce pauvre M. Decosse qu'un

bon maire de « paysans » fait mieux de s'occuper de sa commune et des intérêts de sa commune que de miroiter comme une simple aboulette autour de l'opinion, plus ou moins miroitante, de M. Abdon Béchade ou de M. César Demangeat.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Les journaux d'Angers ont reçu le document suivant, concernant la poudrière d'Angers :

### Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire.

La Société agricole et industrielle de Maine-et-Loire, consultée sur la question de savoir s'il était dangereux pour les habitants d'Angers de conserver au Château le dépôt des poudres, a, dans son assemblée générale du 26 juillet, pris la résolution suivante :

Attendu que, quelles que soient les précautions que l'on prenne, et la surveillance exercée dans la poudrière, il est toujours dangereux que les dépôts de poudre soient établis au milieu d'une grande ville ;

— Que le danger est d'autant plus sérieux que les poudres, au lieu d'être déposées sous des abris légers, sont enfermées dans d'épaisses murailles qui offrent, en cas d'accident, une résistance considérable à l'expansion des gaz d'explosion ;

— Que, dans ce cas, l'explosion a pour résultat la projection en l'air et à de grandes distances de masses considérables de débris ;

— Que la situation du Château, auprès d'un quartier populeux et des principaux édifices de la ville, augmente encore le danger d'une explosion, toujours à craindre, qui aurait pour conséquence la perte des habitants de tout un quartier et la destruction de richesses artistiques de la ville ;

— Que dans certaines villes importantes, comme Saint-Omer, par exemple, les constructions abritant les poudrières sont établies en matériaux extrêmement légers ; qu'elles comprennent une série de petits bâtiments, isolés les uns des autres et munis de paratonnerre très-sévèrement surveillés ; qu'aucune de ces conditions ne se trouve réunie dans la poudrière d'Angers ;

— Que dans toutes les grandes cités comme Angers, les municipalités ont obtenu le transfert de la poudrière loin des murs de la ville ;

— Qu'en outre des poudres qui sont au Château d'Angers, des caisses de dynamite y sont déposées ; que si cette substance ne devient dangereuse qu'autant qu'elle reçoit un choc considérable, elle peut tout au moins, sous l'influence du froid, revenir en partie à l'état de nitro-glycérine, produit tellement dangereux et si facilement explosible, que le frottement d'un corps léger sur les parois de la caisse qui les renferme suffit pour les faire détonner ;

— Par toutes ces considérations, l'assemblée charge son bureau de transmettre, dans le plus bref délai, à la municipalité d'Angers et au Conseil général de Maine-et-Loire le vœu que les poudres nécessaires à la région ne soient plus déposées au Château d'Angers, mais soient placées à une certaine distance, sous des abris légers, à la portée, par exemple, de la nouvelle caserne des pontonniers, qui en assureraient la protection.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,

A. BOUCHARD.

### On lit dans le Journal de la Vienne :

« Les vignes des communes de Nueil-sous-Faye et de Pouant, arrondissement de Loudun, signalées comme suspectes de phylloxéra, sont atteintes d'oidium, d'antrachnose, ravagées par l'eumolpe ou écrivain, dont les larves creusent des galeries dans les racines, faisant souvent périr les ceps ; mais on a constaté qu'aucune de ces vignes n'est phylloxérée. »

### FÊTE DE DOUÉ.

Le dimanche 31 août courant, un GRAND FESTIVAL sera donné par la Société Philharmonique de Doué, avec le concours de la Société Sainte-Cécile d'Angers et des musiques d'Argenton-Château, Louerre, Saumur, Vihiers, le Champ et Thouarcé, sous les auspices de l'Administration municipale.

### Programme de la fête.

A 4 heures 1/2 : RÉCEPTION DES SOCIÉTÉS à la gare.

A 2 heures, sur la place du Champ-de-Foire : CONCERT par toutes les musiques.

Pendant le concert : COURSES DE VÉLOCIPÈDES, dont voici le programme :

PREMIÈRE COURSE (juniors). — Distance 2,500 mètres environ. — 1<sup>er</sup> prix, 20 francs et une médaille vermeil ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs et une médaille argent ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs et une médaille bronze.

DEUXIÈME COURSE (seniors). — Distance 3,500 mètres environ. — 1<sup>er</sup> prix, une chevalière en or, valeur 40 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 20 francs et une médaille argent ; 3<sup>e</sup> prix, 10 francs et une médaille bronze.

Une séance d'adresse sera donnée par M. Brice, d'Angers (âge de 13 ans).

(Nota. — La tenue de coureur est exigée pour tous ceux qui voudront prendre part aux courses.)

A 4 heures, sous la Halle aux blés : GRAND CONCERT, avec le concours de la Société Sainte-Cécile d'Angers, de MM. Lépicier, Goubault, Perdureau, Maurat et des musiques réunies.

Le piano sera tenu par M. FERVRE, directeur de la Société Sainte-Cécile.

Prix des places : Premières, 3 francs ; secondes, 2 francs ; troisièmes, 1 franc.

On pourra se procurer des billets tous les jours, de 1 heure à 4 heures, au secrétariat de la Mairie.

A 8 heures : GRAND FEU D'ARTIFICE. Illumination du Champ-de-Foire et de l'estrade des Musiciens.

FESTIVAL par toutes les Sociétés réunies.

A 9 heures : DISTRIBUTION SOLENNELLE DES MÉDAILLES.

A 9 heures 1/2 : GRANDE RETRAITE AUX FLAMBEAUX, illuminations, torches de coureurs, flammes de bengale.

Trois séries de billets valables pour les deux concerts du Champ-de-Foire et les courses de vélocipèdes seront mises à la disposition du public. Prix : Encinte réservée, 40 c. ; sièges autour de l'estrade de la Musique, 60 c. ; tribune pour les courses de vélocipèdes, 75 c.

Des bancs seront disposés dans l'avenue de la Gare pour les courses de vélocipèdes. Le prix des places est fixé à 10 c.

L'Administration des chemins de fer de l'Etat accordera une réduction de 50 0/0 sur le prix des places, aller et retour, avec trains spéciaux partant de Doué après la fête, et se dirigeant sur Angers, Montreuil, Saumur et Loudun.

Pour plus de renseignements, consulter les affiches dans les différentes gares.

L'administration municipale de la ville du Mans nous adresse la note suivante, avec prière de l'insérer :

### Ville du Mans.

#### CONCOURS RÉGIONAL DE 1880.

Dans sa séance du lundi 10 août 1879, le Conseil municipal a décidé que de grandes fêtes seraient données à l'occasion du Concours régional qui doit avoir lieu au Mans en 1880.

Le Conseil a voté la construction d'un bâtiment spécial, couvrant une superficie de plus de cinq mille mètres carrés et aménagé pour recevoir une Exposition industrielle et artistique.

Un grand concours de Musiques d'harmonie et d'Orphéons aura lieu également à cette époque entre les différentes Sociétés musicales de France. Des prix importants et des primes en numéraire seront distribués aux vainqueurs.

Un programme détaillé pour chacun des Concours sera publié à bref délai par les soins de l'Administration municipale de la ville du Mans.

Le Mans, le 12 août 1879.

### TOURS.

Le Conseil municipal de Tours avait décidé, il y a quelque temps, qu'une fête aurait lieu les 14 et 15 septembre. Dans sa séance de mardi, il a rapporté cette fête aux 21 et 22 du même mois.

Le programme n'est pas encore arrêté. On dit qu'à cette occasion il y aura, à Tours, un grand concours musical auquel seront conviés tous les corps de musique du département d'Indre-et-Loire et des départements voisins.

### POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Le général Parmentier et une partie des élèves de l'École de Saumur sont en ce moment à Poitiers pour prendre part aux exercices de l'école à feu. »

### MAIRIE DE S'-CLEMENT-DES-LEVÉES.

L'assemblée de Saint-Clement-des-Levées aura lieu cette année, au bourg de ladite commune, le dimanche 17 août courant.

Le soir, un feu d'artifice sera tiré sur la Loire par M. A. Virent, d'Angers.

Les marchands étalagistes y trouveront, gratuitement, comme les années précédentes, place et protection.

C.-D. HABAN, maire.

### CONSEILS ET RECETTES.

Nous trouvons dans le journal de la Jeune mère des instructions qui nous semblent entièrement judicieuses sur la manière de vêtir les jeunes enfants, pendant les grandes chaleurs de l'été, et en général sur les règles que les mères doivent suivre dans l'éducation de leurs enfants :

« Ces règles concernent les vêtements, la promenade, les voyages, le sommeil, le régime alimentaire des enfants. Je vais énumérer ici ces principales règles pour celles de mes lectrices qui n'ont pas lu les articles que j'ai déjà publiés sur ce sujet.

« Les enfants, pendant l'été, doivent avoir le moins de vêtements possible et les cheveux coupés très-courts. Ils auront un chapeau de paille léger à bords un peu larges pour les préserver de l'action directe du soleil.

« Ceci est d'une haute importance et est malheureusement trop négligé. Il serait vivement à désirer que, pendant la belle saison, toutes les femmes françaises suivissent pour habiller leurs enfants les modes adoptées à l'étranger pour le premier âge. Nous ne verrions plus alors autant de jeunes enfants, que nous en voyons aujourd'hui, n'ayant d'autres maladies que des sueurs quelconques qui les affaiblissent et qui amènent quelquefois les plus graves accidents. Certains parents, prenant ces sueurs pour un signe de faiblesse, couvrent leurs enfants de flanelle, et dans cette circonstance commettent une nouvelle faute.

« Lorsqu'il fait chaud, il ne faut jamais sortir les enfants au milieu du jour, à moins que l'on ait à sa disposition un parc ou un jardin parfaitement ombragé. On les conduira à la promenade, le matin avant onze heures et le soir vers quatre heures. »

Comme rien n'est à négliger dans ces sortes de choses, nous croyons devoir reproduire les conseils suivants, faciles à suivre, et qui concernent la fâcheuse habitude que l'on a de faire boire à outrance les enfants, dès que la température s'élève :

« Lorsqu'il fait chaud, il faut très-peu faire boire les enfants. La meilleure boisson à donner aux jeunes enfants, et même aux nourrissons pendant les grandes chaleurs, pour prévenir la diarrhée ou pour la combattre si elle existe, est de l'eau de café froide dont j'ai bien souvent donné la préparation, mais que je vais encore donner pour celles de mes lectrices qui ne la connaissent pas ou pour celles qui l'ont oubliée.

« On prend un entonnoir de verre ou fer blanc (de verre préférablement) que l'on bouche aussi hermétiquement que possible avec de la ouate tassée dans le col. Dans l'entonnoir on met une cueillerée à bouche de bon café en poudre, très-peu grillé, et l'on verse par dessus un grand verre d'eau froide. L'eau passe lentement à travers la ouate en s'imprégnant des principes aromatiques et astringents du café sans s'imprégner de ses principes empyreumatiques. Lorsque la ouate n'a pas été assez comprimée dans le col de l'entonnoir, il faut quelquefois faire repasser l'eau sur le café, mais le cas est rare.

« L'eau de café, ainsi obtenue, légèrement sucrée, donnée aux enfants très-froids et en petite quantité, constitue une excellente boisson astringente et tonique qui les désaltère parfaitement et que j'emploie depuis vingt-cinq ans avec le plus grand succès.

« Chez les enfants à la mamelle, on en donne une ou deux cueillerées à café toutes les demi-heures. Chez les enfants un peu plus grands, on en donne une cueillerée à bouche. Chez les grands enfants, on en donne une toute petite tasse à café. Cette boisson a l'avantage immense de pouvoir être préparée instantanément, à toute heure et en tous lieux. »

### LE BON PUILLE LE BEAU L'AGRÉABLE

### LE PHARE

#### Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an ; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an ; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.  
Classe 66.

**MÉDAILLE D'ARGENT.**  
**COFFRES-FORTS**

**M. HAFNER aîné**, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris. Pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, ou il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un **bel album en chromolithographie** est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison **HAFNER**.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

De **BARRY**, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc. ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castiglione, le duc de Ploussow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — **BORREL**, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. **LÉON PRYCLET**, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, **COMMON**, 23, rue Saint-Jean; **GONDRAND**, **BESSON**, successeur de **TEXIER**; **J. RUSSON**, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — **Du Barry et Co** (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**COSMYDOR**

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
HEURE	À POITIERS	HEURE	À ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	
8 h. 10 —		11 h. 15 —	
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.	9 h. 15 soir.	
4 h. 55 —			
7 h. 30 —	11 h. 35 —		

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
HEURE	À MONTREUIL	HEURE	À SAUMUR
5 h. 40 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.	9 h. 25 soir.	
12 h. 15 soir.	3 h. 35 —	4 h. 15 —	
6 h. 45 —	10 h. 22 —	11 h. —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOÛT 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	745			
3 % amortissable			Crédit Foncier, act. 500 f.	884			Crédit Mobilier esp.	1185			
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	388			Société autrichienne	592			
5 %			Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	705			<b>OBLIGATIONS.</b>				
Obligations du Trésor			Crédit Mobilier	647	50	25	Orléans	384	50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit Foncier d'Autriche	660			Paris-Lyon-Méditerranée	384	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	730	2	50	Est	383			
— 1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1150			Nord	386	50		
— 1869, 3 %			Midi	862	50	7	Ouest	381	75		
— 1871, 3 %			Nord	1475			Midi	381			
— 1875, 4 %			Orléans	7175	2	50	Paris (Grande Ceinture)	390			
— 1876, 4 %			Compagnie parisienne de Gaz	1295			Paris-Bourbonnais	383			
Banque de France			C. gén. Transatlantique	565			Canal de Suez	378			
Comptoir d'escompte											
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — omnibus-mixte.
8 — 58 — — — omnibus-mixte.
1 — 33 — — — soir.
3 — 32 — — — express omnibus.
7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 40 — — — omnibus.
9 — 40 — — — omnibus.
12 — 46 — — — soir.
4 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 38 — — — omnibus-mixte.
11 — 38 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> **RABOUIN**, notaire à Genneteil (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1<sup>re</sup>. **UNE TRÈS-BELLE FERME**, nommée la **Guitière**, située commune de Dissé-sous-le-Lude (Sarthe), d'une contenance totale d'environ 100 hectares 33 ares, en un seul tenant. Cette propriété, entourée de routes et distante de quelques kilomètres de la ville du Lude (station de chemin de fer de la ligne d'Aubigné à La Flèche), se compose de la maison de maître, de bâtiments d'habitation pour le fermier; le tout en très-bon état; prairies, terres labourables pouvant être enssemencées en froment ou mises en herbage, bois taillis et vignes; Pièces d'eau peuplées de poissons. Pays très-giboyeux.

2<sup>de</sup>. **UNE AUTRE BELLE FERME**, appelée la **Messagerie**, située commune de Genneteil (Maine-et-Loire), sur le bord de la route de Baugé au Lude, à égale distance (12 kilomètres) de ces deux villes. La propriété comprend une maison de maître, de construction récente, et les bâtiments d'habitation et d'exploitation occupés par le fermier, en très-bon état; prés, terres labourables et taillis; le tout en un tenant, d'une contenance de 44 hectares. Belle chasse.

Ces deux fermes sont éloignées l'une de l'autre seulement de 8 kilomètres. Pour visiter les biens, s'adresser à M. **CHEVREUIL**, propriétaire à la Messagerie, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à ce dernier, soit audit M<sup>e</sup> **RABOUIN**. (429)

Etude de M<sup>e</sup> **THUBE**, commissaire-priseur à Saumur.

Lundi prochain 18 août 1879, à midi précis.

**CONTINUATION ET CLOTURE DE LA VENTE CHEDEAU**  
Rue du Temple, n° 22.

Tables, tapis, armoire à glace en acajou, commodes, secrétaires, fauteuils, lits complets, glaces, vaisselle réchauds en métal blanc, très-bon linge de ménage, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Un piano droit en palissandre.

Au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le commissaire-priseur, **THUBE**. (430)

Etude de M<sup>e</sup> **GAUTIER**, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> **CLOUARD**.

**A LOUER**

Pour le 24 juin 1880.

**UNE MAISON AVEC MAGASIN**

Située ville de Saumur, place de la Bilange, anciennement occupée par M. **Ciret**, marchand tailleur. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> **GAUTIER**, notaire. (431)

**A VENDRE**

**BELLE ET BONNE CHIENNE** de chasse, dressée. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT.

**UNE TRÈS-BELLE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4. Précédemment occupée par M<sup>e</sup> **Le Ray**, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> **LE RAY**, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. **REDOUET**, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A VENDRE**

A de bonnes conditions.

**UNE PÉRISSOIRE ET UN BATEAU TOUT NEUFS.**

S'adresser à M. **Eug. BELLUVER**, menuisier à Saint-Florent. (426)

**UNE DEMOISELLE**, trente ans, instruite, désire emploi de demoiselle de compagnie et lectrice. Ecrire aux initiales A. V., poste restante, Angers. (427)

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de **J. CARRERE**, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. **TROUVÉ**, confiseur, **GARREAU-RATOUIS**, **MOLLAY** fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**NOUVEAUTÉS**

**M. GABORIT** demande un apprenti.

**SUCCÈS ASSURÉ**

Guérison infailible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le **Bol Vulnérinaire Coustard**, dit **Bol de chute**. Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — **BESNARD**, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers. Dérivé dans toutes Pharmacies.

**LIBRAIRIE AUDOT**

**LEBROC et Co, Successeurs.** 8, rue Garancière, Paris.

**VIENT DE PARAITRE :**

**L'ART DU CONFISEUR MODERNE**  
A l'usage des Confiseurs et des Ménages.  
Par **BARBIER-DUVAL**, confiseur à Nancy.

**MÉDAILLE DE 1<sup>re</sup> CLASSE.**

In-18 Jésus, 825 pages, illustré de 108 figures. Prix : 7 francs.

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des Journaux financiers  
HUITIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches.

PAR AN 4 FRANCS

Sommaire politique et financier. — Études sur les questions du jour. — Recueil de renseignements sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Ventes, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Rédaction des Coupons et leur prix exact. — Vérification des listes de tirages. — Collection des anciens tirages. — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

**2<sup>e</sup> La Première Année**

Prime Gratuite  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE**  
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots  
PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE  
59, Rue Taitbout, Paris.

**LA GAZETTE DE PARIS** a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**MERCERIE**  
**BONNETERIE**  
**LINGERIE**  
**CANTERIE**

**A LA PAIX**

**SARGET-GIRAULT**

6, rue d'Orléans, 6,  
**SAUMUR**

**CORSETS**  
**CRAVATES**  
**BRETÈLLES**  
**ÉVENTAILS**

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

**VERITABLE OCCASION** Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches, toutes les tailles. 2 fr. 90

**CALEÇONS POUR HOMMES**

Coton écar.	Croisé de coton blanc	Toile forte.	Flanelle croisée
Très-bonne qualité 2 90	2 90	5 75	9 50
Qualité extra. 3 75	3 75		

**PARFUMERIE.**

Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50. 1 fr. 15  
Lait d'Iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. 1 40  
Eau de Lubin, petit modèle 1 90  
Eau de Lubin, grand modèle 5 80  
Eau dentifrice du D<sup>r</sup> Pierre, le flacon de 5 fr. 3 90  
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 5 fr. 3 90  
Veloutine, Ch. Ray, la boîte de 4 fr. 2 90  
COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. 1 15

**CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE**  
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.  
**SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES**

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. **TROUVÉ**, confiseur, **GARREAU-RATOUIS**, **MOLLAY** fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

**FER BRAVAIS**  
(FER DIALYSE BRAVAIS)

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPOUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.

Envoyé gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Saumur, M. **ERNOUL**, pharmacien. (110)